

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU DATE DE LA JEUNESSE DE NOM DE LA JEUNESSE**

Chers membres,

En notre qualité de vérificateurs des comptes, nous avons procédé à l'examen des comptes de la société pour l'exercice s'étendant du date début au date fin, tenus par nom du caissier ou de la caissière.

Nous avons contrôlé :

- Les relevés bancaires et le carnet de caisse ;
- Les pièces justificatives (factures, tickets, notes de frais, etc.) ;
- Le rapport financier et les tableaux récapitulatifs fournis ;
- Ainsi que la concordance entre les soldes et les mouvements comptabilisés.

L'ensemble des documents nécessaires a été mis à disposition et les informations demandées ont été fournies de manière claire et complète. Les comptes sont tenus avec soin et reflètent fidèlement la situation financière de la société.

Recommandation

Pour donner suite à notre vérification, nous recommandons à l'Assemblée :

- D'approuver les comptes tels que présentés.
 D'approuver les comptes sous réserve, après correction des remarques formulées.
 De refuser les comptes en l'état, en raison des anomalies relevées.

Nous proposons également que l'Assemblée donne décharge au caissier pour sa gestion durant l'exercice écoulé, et le remercions pour son travail et son engagement au service de la jeunesse.

Fait à , le

Les vérificateurs des comptes

Signatures : Vérificateur·trice 1 : Vérificateur·trice 2 :